



Aurignac, le 23 janvier 2009

Monsieur le Président
de la Communauté de Communes
du Canton d'Aurignac

A

Monsieur CABE Michel.....

Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **lundi 02 février prochain, à 20 h 30**, dans les locaux de la CCCA.

L'ordre du jour sera le suivant :

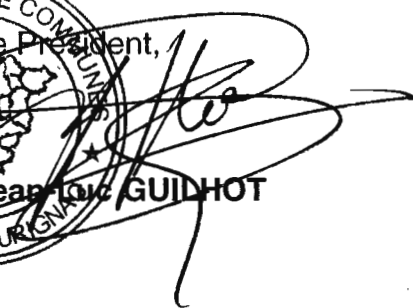
•Délibérations :

- PLU d'Aurignac
- Validation du choix de la commission d'appel d'offres pour le pool routier,
- Quotas d'avancement de grade pour l'année 2009,
- Loyer appartement CCCA,
- Annulation de la délibération relative à la ligne de trésorerie,
- Prêts en remplacement de la ligne de trésorerie,
- Fixation du coût des travaux.

•Orientations budgétaires.

•Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUIDHOT


PROCES-VERBAL DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DU 02 FEVRIER 2009

Etaient présents :

Alan : Jean-Luc GUILHOT
Progreso DELGADO
Ludovic BOURGOIS
Jean-Luc SOUDAIS

Aulon : Michel FITTE
Roger FAURE
Marie-Luce GASPIN

Aurignac : Pierre MARQUOIS
Jean-Michel LOSEGO
Claude SOULA
Nicole CISTAC
Pascal Espagne (délégué suppléant représentant François
ESQUERRE)
Bernard DREHER
Jean-Marc VIGUIE
Nicole SAMOUILLAN

Bachas : Marcel BERGES
Thierry VIGNEAUX

Benque : Jean-Claude LASSERRE
Arnaud LANDEMAINE

Boussan : Patrick BOUBE
Marie-Jo LABAT

Bouzin : Alain PASSAMENT
Olivier BOYER

Cassagnabère-
Tournas : Bernard DISCORS
Joël MARIBON-FERRET
Danielle LUTRHINGER

Cazeneuve-
Montaut : Michel CABE
Robert BLANC

Eoux : Monique REY
Didier BARTHE

Esparron : Jean-Claude LAJOUS

Latoue : Jacques FERAUT
Pierre BOSC

Montoulieu
Saint-Bernard : Camille SORS
Annie MALLET (déléguee suppléante représentant Jean-Pierre JACQUEMART)

Peyrissas : Didier FRECHOU

Peyrouzet : Philippe LAGRANGE

Saint-André : André FORT (délégué suppléant représentant Jean de GALARD)
Eliane RAULET

Saint-Elix Séglan : Aucun délégué

Samouillan : Michel CHRETIEN
Jean MAURUC

Terrebasse : Francis DIGNAT
Thomas FAURE

Etaient excusés :

Aulon : Georges BRANGE

Aurignac : François ESQUERRE

Esparron : André MASSARIN

Latoue : Serge LABEDA

Saint-Elix Séglan : Danielle ADER

Etaient absents :

Aurignac : Daniel BERNADETS

Cassagnabère-Tournas : Jean-Pierre JOUFFREAU

Latoue : Christian SAUX

Peyrissas : Marilyne VINSONNEAU

Peyrouzet : Michel SIGU

Saint-Elix Séglan : Jean-Michel SUSPENE

Présents : 43

Absents : 11

Total : 54

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.
Pierre BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Concernant l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale, Monsieur Jean-Marc VIGUIE a demandé que ses propos soient complétés :
En page 10, après « label musée de France », il convient d'ajouter : « et présume que le fonctionnement en principe déficitaire de la médiathèque risque de peser sur le déséquilibre du budget de fonctionnement de l'ensemble ».

Cette modification entérinée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- La suppression d'un poste d'agent social,
- La création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe.

L'autorisation lui est accordée.

Plan Local d'Urbanisme d'Aurignac :

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, le 15 décembre dernier, s'est tenue à la CCCA une réunion informelle des personnes publiques associées en présence du cabinet d'études Aména.

Suite à cette rencontre et aux remarques de certaines personnes, quelques modifications ont été entérinées.

Il convient désormais à la CCCA d'arrêter ce document et de le transmettre officiellement à l'ensemble des personnes publiques associées, pour avis.

Avant de soumettre la proposition au vote, Monsieur le Président se fait l'écho d'une demande de Monsieur Francis DIGNAT, maire de Terrebasse, qui souhaiterait modifier l'ordre du vote : demander qui est pour, qui est contre et qui s'abstient (au lieu de « qui est contre, qui s'abstient et qui est pour »).

Ceci étant entériné, la délibération approuvant les modalités de concertation et arrêtant le PLU de la commune d'Aurignac est adoptée à l'unanimité.

Marché pool routier 2009/2010 :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la commission d'appel d'offres, réunie le 21 janvier dernier, a choisi l'entreprise SCREG qui, après analyse des offres, s'est révélée la mieux disante avec un montant de 326 214,13 € HT.

Il rappelle qu'il s'agit d'un marché à bon de commande avec un minimum et un maximum (150 000 € et 600 000 €), l'objet principal étant bien entendu de faire un

maximum de travaux en régie et donc de se rapprocher du minimum au niveau de l'entreprise.

Il informe enfin l'Assemblée que le choix de la SCREG a été validé par le Bureau.

Monsieur SOULA demande quelles étaient les autres entreprises ayant soumissionné et si la SCREG était la moins chère.

Monsieur le Président lui répond qu'ont répondu à l'appel d'offres les entreprises :

- MALET pour 349 750,12 € HT,
- SACER pour 367 000,00 € HT,
- CARBONNE TP pour 406 812,00 € HT,
- ZUBIATE pour 414 809,00 € HT,
- APPIA pour 422 192,50 € HT,
- GIULIANI pour 570 766,00 € HT.

L'estimation du maître d'ouvrage était de 421 633 € HT.

L'entreprise SCREG était donc de loin la moins-disante et compte tenu des critères fixés (70 % pour le prix et 30 % pour le mémoire technique), il n'était légalement pas possible de l'évincer.

La délibération entérinant le choix de l'entreprise SCREG est adoptée à l'unanimité.

Avancements de grade 2009 :

Monsieur le Président propose de délibérer comme il se doit (depuis la suppression par le Centre de Gestion des quotas pour les avancements de grade) pour les quotas d'avancement de grades 2009.

Il propose de maintenir, comme en 2008, un taux de 100 %.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Loyer de l'appartement de la CCCA (112 m²) :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'appartement situé au-dessus des locaux des services techniques est réhabilité et qu'il est désormais possible de le mettre à la location. Il faut donc fixer le montant du loyer. Le Bureau propose un tarif de 500 €/mois (+ les charges).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Annulation de la ligne de trésorerie :

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la demande de ligne de trésorerie a été permutée par le Crédit Agricole en plusieurs prêts à court et moyen terme, cette formule correspondant davantage à nos besoins. Sont ainsi proposés :

- Un prêt à court terme de 110 000 € sur la subvention du pool routier,
- Un prêt de 50 000 € sur 15 ans pour le financement du logement d'Aulon,
- Un prêt de 60 000 € sur 10 ans pour le financement du PLU intercommunal.

Cela fait au total une somme de 220 000 €.

Thomas FAURE demande pourquoi le Crédit Agricole n'a pas souhaité réaliser une ligne de trésorerie.

Mademoiselle ALABRO lui répond que, compte tenu du contexte, les organismes de prêts ne financent que des opérations bien précises. De plus, la ligne de trésorerie n'apparaît pas au budget, ce qui peut contribuer à fausser les comptes.

Michel CABE demande s'il serait possible, concernant le PLU intercommunal, d'envisager une participation des communes. Cela permettrait de renflouer les finances de la CCCA et serait davantage équitable vis-à-vis d'Aurignac qui a déjà payé une partie de son PLU et va devoir maintenant financer le PLU intercommunal.

Monsieur le Président lui répond que cela ne pourrait s'envisager que par le biais d'un fonds de concours et que la plus-value de chaque commune serait différente.

Michel CABE continue de penser qu'il en va de la solidarité entre les communes. Par ailleurs, ces dernières sont, dans l'ensemble, dans une meilleure situation financière que la CCCA.

Monsieur le Président lui répond que ce sera difficile à mettre en œuvre si l'on veut que ce soit équitable.

Francis DIGNAT s'inquiète du fait que ces nouveaux prêts vont impacter sur la dette de la CCCA. Si l'on rajoute l'investissement du musée, cela risque de faire beaucoup. La CCCA pourra-t-elle supporter cela ?

Michel FITTE intervient par rapport à la proposition de Michel CABE avec laquelle il n'est pas d'accord : si la CCCA n'avait pas porté le projet de PLU, très peu de communes auraient eu les moyens de se doter d'un tel document et une contribution supplémentaire pèserait encore davantage sur le budget des communes.

Jacques FERAUT estime que, s'il n'y avait pas eu de PLU intercommunal, les communes auraient tout de même dû trouver une solution et se doter d'un document d'urbanisme.

Monique REY demande si une participation des communes ne pourrait pas avoir un effet sur la subvention (DGD) accordée par l'Etat.

Monsieur le Président lui répond par la négative : rien n'est formalisé en matière de subvention.

Patrick BOUBE ne s'avère pas non plus favorable à la proposition de Michel CABE. Par contre, il revient sur la mise en place de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux d'un terrain rendu constructible par le PLU qu'il juge à même d'apporter une plus-value à la collectivité.

Bernard DISCORS est du même avis : l'augmentation du coût horaire, celle des impôts, vont déjà peser sur les finances des communes. Si l'on rajoute à cela une contribution pour le PLU intercommunal, cela risque de faire lourd.

Proposition de délibération pour les 3 prêts et l'annulation de la délibération concernant le ligne de trésorerie :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 1

Nouveaux coûts horaires :

Monsieur le Président s'apprête à présenter les nouveaux chiffres, établis sur le coût réel.

Pierre BOSC demande si l'on peut rappeler les anciens tarifs.

Monsieur le Président les lui donne :

Personnel : 19 €/h

Travaux pour services paratgés : 12 €/h

Pelle : 20 €/h

Iveco : 30 €/h

Renault : 30 €/h

Epareuse : 20 €/h

Tracteur + roto : 20 €/h

Tracteur seul : pas facturé

Par ailleurs, n'était pas facturé l'ensemble du « petit matériel » (tondeuse autoporté, tondeuse, débroussailleuse, karcher).

Jean-Claude LAJOUS demande s'il faut rajouter la main d'œuvre aux coût des outils.

Monsieur le Président lui répond que cela est logique.

Patrick BOUBE fait remarquer que ces chiffres sont basés sur un bilan de 2008

Aujourd'hui, Stéphane LINON suit cela mois par mois en s'appuyant sur une comptabilité analytique qui permettra de déterminer le prix coûtant.

Par ailleurs, il s'agit de se poser les bonnes questions ; le pool routier est certes une mission de service public mais également une mission de production. S'il ne s'agit pas de faire des bénéfices, il faut au moins équilibrer et ne pas perdre de l'argent .

Ce n'est pas tant la question des coûts que celle de la production qu'il faut se poser : si les coûts sont bas mais que la production l'est aussi, on ne sera pas sur la bonne voie. Par contre si une production maximale accompagne des coûts plus élevés, alors cela permettra de faire avancer les choses.

Sans avoir une véritable gestion d'entreprise, il faut tendre vers le prix coûtant car il n'est pas envisageable de travailler à perte.

Bernard DREHER aborde un autre sujet, celui des déchets verts, et demande si la CCCA pourrait prendre en charge un ramassage quotidien pour les particuliers, en lieu et place de la mairie d'Aurignac qui l'assure à ce jour.

Monsieur le Président lui répond que la règle est celle de l'apport volontaire en déchetterie. Par ailleurs, si l'on se lançait dans une telle tâche, l'été, un camion n'y suffirait pas. Il faudrait mobiliser plusieurs camions et donc plusieurs agents.

Il rappelle que, lors de la construction de la déchetterie, l'ensemble des communes s'était engagé sur le principe de l'apport volontaire. La communes d'Aurignac avait toutefois souhaité maintenir ce service de ramassage de déchets verts. Elle doit en assumer les conséquences.

Jean-Claude LAJOUS fait remarquer qu'il serait davantage pertinent de développer le compost et transporter le moins de déchets verts possible.

Monsieur le Président demande à ce que l'Assemblée se prononce pour les nouveaux coût horaires qui, rappelons-le sont les suivants :

- Personnel exécutant : 31 €
- Pelle : 21 €
- Camion Iveco : 30 €
- Renault : 30 €
- Tracteur épareuse : 27 €
- Tracteur avec broyeur : 15 €
- Tracteur sans broyeur : 14 €
- Nacelle : 15 €
- Citroën : 11 €
- Grosse tondeuse : 16 €
- Petit matériel : 5 €

Les nouveaux coûts horaires, applicables au 1^{er} janvier 2009, sont adoptés à l'unanimité.

Création d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe et suppression d'un poste d'Agent social 2^{ème} Classe :

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que l'un des deux agents qui était affecté au service de portage de repas à domicile est désormais dévolu à des tâches administratives (secrétariat de mairie). Il serait par conséquent logique que cette personne, actuellement agent social, puisse accéder au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Pour ce faire, il s'agirait de délibérer pour créer le poste et, dans le même temps, de supprimer celui d'Agent Social 2^{ème} Classe auquel elle était rattachée.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Avance de subvention pour l'Office de Tourisme Cantonal :

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de l'autoriser à rajouter un élément oublié concernant l'OTCA. Ce dernier, connaissant actuellement des problèmes de trésorerie, a demandé à la CCCA une avance de subvention de 30 % en l'attente du vote du budget 2009, ce qui correspond à 8000 €.

L'avance de subvention d'un montant de 8000 € est adoptée à l'unanimité.

Orientations budgétaires :

Monsieur le Président présente à l'Assemblée les mesures envisagées par le Bureau et la Commission Finances pour l'élaboration du budget 2009 :

- Augmentation des travaux en régie de 200 000 € (pour mémoire, ont été réalisés 20 800 € en décembre 2008 et 39 000 € en janvier 2009),
- Récupération de 50 000 € de recette sur le budget des ordures ménagères sans augmentation des taux (par l'épuration des emprunts et l'amortissement des travaux réalisés),
- Mise à disposition de Jean-Pierre LAFFONT au SIAH (suite au départ à la retraite de Monsieur Jacques FERAUT) et récupération d'une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 18 000 €,
- Mise à disposition de Marion DE BORTOLI, à mi-temps, pour assurer le secrétariat de la mairie d'Aulon à compter du 1^{er} février 2009 : 13 000 € de remboursés cette année (11 mois),
- Intégration d'une partie du salaire de l'intervenante en langues dans le budget de frais pédagogiques alloué à chaque élève afin de compenser le désengagement de l'Education Nationale : si l'on ramenait l'aide à 80 € par élève, cela permettrait de récupérer 15 000 € sur le salaire.

L'ensemble de ces mesures cumulées permettrait de rapporter 296 000 € supplémentaires à la CCCA.

Jean-Claude LAJOUS se montre assez sceptique quant à la possibilité d'employer Jean-Pierre LAFFONT comme technicien sur les berges, en plus de son emploi à la CCCA car cela demande du temps.

Thomas FAURE pose la question, qu'il avait déjà évoquée, d'une éventuelle fusion entre le SIAH et la CCCA.

Monsieur le Président lui répond qu'une réflexion est en cours sur ce sujet. Toutefois, il faut laisser à l'Agence de l'Eau le temps de s'habituer au nouveau mode de fonctionnement. Il faut également régler le problème des communes extérieures au canton. A l'horizon 2021, la qualité de l'eau des rivières devra être irréprochable. Nous aurons donc de nouveaux objectifs à atteindre.

Monsieur le Président évoque maintenant le problème du service de portage de repas à domicile qui a généré 42 000 € de déficit en 2008.

Marie-Jo LABAT demande pourquoi ne pas étendre l'activité à d'autres cantons.

Michel CABE lui répond qu'il y a longtemps qu'il avait suggéré cela.

Francis DIGNAT s'interroge sur le véritable rôle des commissions. En tant que président de la commission 5 qui travaille, entre autres, sur le portage de repas, il pensait que l'Assemblée Générale prenait ses décisions à la lumière du travail réalisé par les commissions. Si l'Assemblée Générale se prononce sans l'avis des commissions, ces dernières ne servent à rien.

Pierre MARQUOIS se demande, quant à lui, si ce sont les décisions de l'Assemblée Générale qui sont prises trop hâtivement ou si c'est le travail des commissions qui tarde à venir...

Monsieur le Président rétorque qu'il parle sous le couvert du Bureau et de la commission Finances qui ont tous deux été consultés et ont émis des avis sur ce sujet.

Il ajoute qu'aujourd'hui, la situation financière étant ce qu'elle est, il est légitime de s'interroger sur la pertinence du maintien d'un service hautement déficitaire.

Thomas FAURE fait remarquer que, lorsque les réunions s'enchaînent, comme cela a été le cas ces derniers temps, il est très difficile pour la commission Finances de se donner le temps de travailler.

Monsieur le Président précise que rien n'est à arrêter ce soir. Le budget ne sera voté que fin mars ou début avril, ce qui laisse à la commission Finances encore deux mois pour analyser la situation et rendre son avis.

Francis DIGNAT rappelle que les commissions travaillent à la fois sur le fonctionnement et l'investissement. Si le Conseil Communautaire dégage des priorités, il s'engage à produire un travail pour la prochaine Assemblée Générale. Il ajoute que les premiers éléments dont il dispose permettent de proposer un fonctionnement très économique par rapport à aujourd'hui, quitte à envisager un plan social au niveau des emplois.

Pierre MARQUOIS souhaiterait comprendre le véritable rôle des commissions. Il ajoute que si l'aspect social d'un service est à prendre en compte, on ne peut pas tout faire. Le rôle des commissions devrait être, à ses yeux, de dégager des priorités et non d'aborder les problèmes un par un. Il devrait y avoir un vrai travail sur les priorités à dégager, une approche globale des domaines.

Monsieur le Président lui répond que les commissions sont des forces de propositions. Cela n'empêche nullement le Bureau de faire également des propositions.

Francis DIGNAT insiste tout de même sur le fait qu'il y a sûrement des précisions à apporter sur le périmètre de compétence des commissions.

Monsieur le Président lui répond que les commissions sont nées des statuts de la CCCA mais que, d'un point de vue strictement réglementaire, elles n'existent pas. Elles ont été créées pour permettre à l'ensemble des délégués, et même des conseillers municipaux non membres de la CCCA, de travailler et de s'impliquer dans les domaines qui les intéressaient.

Il rappelle que, suite à l'étude financière menée par l'ATD, il a été acté de ne pas réaliser d'investissement en 2009. La politique générale est nécessairement guidée par les finances et les investissements nécessaires tels que la voirie qui ont toujours été une priorité.

Francis DIGNAT lui accorde que la première ventilation des dépenses est politique. Mais il ne va pas travailler dans une perspective s'il sait qu'elle ne pourra espérer aucun investissement.

Jacques FERAUT pense qu'il y a une réflexion à mener pour savoir quelle décision prendre. Dans cette optique, le travail des commissions doit continuer et proposer rapidement des solutions.

Michel FITTE fait remarquer que, concernant le portage des repas, les modalités ont changées puisque désormais, l'un des agents qui était affecté à ce service, est dévolu au secrétariat des mairies (il est déjà employé à mi-temps à Aulon).

QUESTIONS DIVERSES :

Pronomades : réunion de bilan 2008 et propositions 2009.

La réunion relative au bilan de la saison 2008 a fait apparaître un succès global et une excellente fréquentation des spectacles :

Latoue :	503 spectateurs pour un budget de 40 881 €,
Boussan :	141 spectateurs pour un budget de 1 967 €,
Samouillan :	233 spectateurs pour un budget de 47 961 €,
Cazeneuve-Montaut :	148 spectateurs pour un budget de 12 116 €.

Cela représente au total 1025 spectateurs (dont environ 40 % étaient originaires du canton) pour un budget total de 102 925 €.

Il est à rappeler que la participation de la Communauté de Communes s'est élevée à 7000 €.

Jean-Claude LAJOUS demande quel a été le bilan des communes qui ont accueilli les Pronomades.

Jacques FERAUT lui répond que, pour sa part, s'il était un peu réservé au départ, ses craintes ont toutes été levées et qu'au final, il se révèle extrêmement satisfait du spectacle. Tout s'est déroulé sans aucun problème. Les comédiens, qui sont restés sur Latoue près d'une semaine, ont su se montrer discrets et se sont parfaitement intégrés. Il ajoute qu'il est prêt à renouveler l'expérience.

Michel CHRETIEN abonde dans le même sens. Au départ, la commune de Samouillan n'était pas pressentie pour accueillir de spectacle mais elle s'est véritablement impliquée dans la manifestation qui a malheureusement été desservie par des conditions climatiques difficiles et le passage du tour de France le même jour. Si l'on ajoute le fait que l'OTCA n'a absolument pas communiqué sur cette manifestation, cela faisait beaucoup d'éléments négatifs. Malgré cela, Michel CHRETIEN s'avère très satisfait de la manifestation, il souligne une organisation remarquable et un spectacle tout à fait réussi. Lui aussi est prêt à recommencer.

Patrick BOUBE établit également un bilan très positif du spectacle de Boussan qui a mobilisé une bonne partie du village.

Michel CABE relève plusieurs aspects sur le sujet. Il reconnaît avoir apprécié le spectacle qui s'est déroulé à Cazeneuve-Montaut.

Toutefois, il trouve que, ramené au coût par personne, cela fait un budget très élevé qu'il serait peut-être plus pertinent d'investir ailleurs (école de musique, de théâtre...). Il trouve ahurissant que l'on puisse passer à côté d'une utilisation plus intelligente de l'argent public.

Marie-Josée LABAT lui rétorque que toute création a nécessairement un coût. Pronomades est un lieu de création on peut faire le choix de laisser la culture aux grandes villes ou au contraire d'essayer de l'emmener au plus près des gens.

Progresso DELGADO aborde le problème des services publics qui semblent rellement menacés. Il s'avoue un peu déçu par la proposition de suppression du service de portage de repas à domicile qui était un choix politique. Il souhaiterait que l'on adapte davantage les actes aux discours.

Eliane RAULET regrette que l'on n'est pas d'autre alternative que Pronomades.

Monsieur le Président demande une décision de principe pour savoir si la collectivité s'engage et si oui, quelles seraient les communes intéressées.

Madame REY quitte la salle à 23h 00 avant le vote.

Vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstentions : 4

Musée-Forum d'Aurignac :

Pierre MARQUOIS informa l'Assemblée que 2 réunions du comité de pilotage ont eu lieu dont une le 30 décembre en présence de l'architecte et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Ces réunions ont permis de présenter le contexte de redémarrage du projet.

Tout d'abord, une nouvelle étude a permis de situer l'OTCA au sein du bâtiment, ce qui a unanimement été considéré comme une très bonne idée.

Par ailleurs, certains élus ont effectué des visites de bibliothèques-médiathèques mais également celle du village gaulois de Saint-Julien. Ce dernier est apparu assez intéressant au niveau de l'approche et du fonctionnement. Avec 35 à 40 000 visiteurs par an et 350 000 € de chiffre d'affaire (10 € en moyenne le billet d'entrée), ils parviennent à s'autofinancer (ils disposent de 3 salariés permanents ainsi que de vacataires).

Concernant le budget, l'assistant à maîtrise d'ouvrage propose de maintenir les taux actuels.

Un nouveau planning, très serré, est suggéré pour le recalibrage du dossier.

Un prochain comité de pilotage est prévu mercredi 04 février après-midi.

Tempête :

Francis DIGNAT soulève la question de la récente tempête qui a frappé le sud de la France. Il se demande s'il ne serait pas possible de constituer une cellule de crise afin de se préparer à ce genre d'événement qui semble devoir se reproduire.

Il souligne par ailleurs le travail non négligeable réalisé par les aides ménagères auprès des personnes les plus isolées durant les intempéries.

Monsieur le Président lui répond que les services techniques de la CCCA ont été mobilisés dès connaissance du bulletin d'alerte et ont sillonné les routes du canton tout le samedi après-midi.

Patrick BOUBE rappelle que les réseaux téléphoniques ont été coupés, ce qui n'a pas facilité les échanges.

Marie-Josée LABAT pense que chaque commune devrait s'organiser en amont et réfléchir pour savoir comment réagir en cas de tempête de ce type.

Michel CHRETIEN suggère la rédaction d'un plan de prévention des risques.

Bernard DISCORS fait remarquer que les services d'urgence aux collectivités ont répondu absents et il serait légitime de reprocher à la sous-préfecture et à l'EDF de n'avoir pas donné ne serait-ce que des délais de rétablissement.

Michel CABE signale que sa commune a connu un incident qui s'est bien rétabli. Il a toutefois noté un manque de coordination entre les services de la DDE et ceux de l'EDF.

Patrick BOUBE signale qu'il y avait deux cellules de crise, l'une au Département et l'autre à la sous-préfecture. Les problèmes rencontrés par les agents d'EDF étaient pour la plupart liés à une méconnaissance du terrain, conséquence directe de la délocalisation des sites.

Jean-Claude LAJOUS revient sur la réflexion de Marie-Jo LABAT : les communes devraient s'organiser pour palier notamment aux graves problèmes que peuvent poser des coupures de courant associées à des températures très basses.

ACVA : charte de bon voisinage :

Cette charte a pour objectif de clarifier les relations entre usagers et agriculteurs afin d'éviter tout conflit de voisinage ou toute attitude des uns ou des autres pouvant générer des oppositions.

Au niveau des élus, Patrick BOUBE, Monique REY et Alain PASSAMENT travaillent sur le volet collectivités.

Patrick BOUBE informe d'ailleurs que le groupe se réunit cette semaine.

Fêtes locales :

Monsieur le Président fait remarquer que, cet été, certaines fêtes locales (Saint-Elix, Benque, Cassagnabère, Terrebasse) se chevauchent, ce qui est regrettable. Il s'agirait dans l'avenir, éviter ce genre de situation qui ne peut que porter préjudice aux communes mais aussi à la CCCA puisque dans certains cas, il faudra louer 2 podiums, ce qui va occasionner des frais supplémentaires.

Francis DIGNAT fait remarquer qu'il serait logique que la date de la fête locale coïncide avec celle du Saint-Patron de la communes (ce qui était toujours le cas à l'origine)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30
